

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

**Délibération  
n° 2008.09.189**

**ORU Basseau Grande  
Garenne - Convention  
avec la ville  
d'Angoulême relative  
à la participation  
financière à  
l'opération du centre  
commercial de la  
Grande Garenne :  
avenant n° 1**

**LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

**Secrétaire de séance** : Fatiha BOURDAREAU

**Membres présents** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Philippe LAVAUD à Denis DOLIMONT, Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

**Excusé(s)** :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

**Excusé(s) représenté(s)** :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /  
RENOUVELLEMENT URBAIN

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**ORU BASSEAU GRANDE GARENNE - CONVENTION AVEC LA VILLE D'ANGOULEME  
RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE A L'OPERATION DU CENTRE COMMERCIAL  
DE LA GRANDE GARENNE : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 337 du 26 octobre 2006, le conseil communautaire a approuvé l'attribution d'une participation de 100 000 € à la commune d'Angoulême pour la réalisation des acquisitions foncières et des aménagements extérieurs du centre commercial de la Grande Garenne dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du Grand Angoulême.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention signée avec la ville d'Angoulême à la suite des retards intervenus dans les délais d'exécution.

Par conséquent, l'article 7 de la convention, relatif aux délais de réalisation et de validité de l'aide, prévoyant une validité de la subvention jusqu'au 26 octobre 2008, est modifié pour une prorogation des délais jusqu'au 26 janvier 2009.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 5 septembre 2008,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention relative à l'opération du centre commercial de la Grande Garenne.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**30 septembre 2008**

**Affiché le :**

**01 octobre 2008**